



Recueil de publication des délibérations

N° 2024-004

Mis en ligne le 30 mai 2024

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal du 27 mai 2024

1. Création des emplois saisonniers d'activité
2. Approbation du compte de gestion de budget général dressé par M. GUILGAULT Vincent, receveur
3. Approbation du compte de gestion de budget annexe « Commerce-Cabinet médical » dressé par M. GUILGAULT Vincent, receveur
4. Approbation du compte administratif 2023 du budget général de la commune
5. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « Commerce-cabinet Médical »
6. Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 des budgets primitifs 2024
7. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau
8. Demande de subvention au Département au titre du soutien au projet des communes pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau
9. Tarifs des activités Viv'ados : vacances d'été 2024
10. Mutualisation système d'information : Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'information »
11. Motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélées par la préfecture maritime le 6 mars 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_043 – Création des emplois saisonniers d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à des accroissements saisonniers d'activité,

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie qu'ils peuvent rester non pourvus. L'affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la ville (accueil touristique, service technique, ALSH 123 Soleil, Viv'ados, restaurant scolaire...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

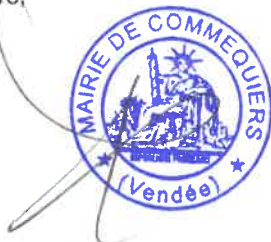
- De créer 10 emplois saisonniers, répartis de la manière suivante :

	EMPLOIS « SAISONNIER »
Motifs des recours	Article L332-23, 2° du code général de la fonction publique
Durées des contrats	En fonction du besoin rencontré, et au maximum 6 mois consécutifs sur 12 mois
Natures des fonctions	- 1 agent d'accueil touristique - 1 agent polyvalent des Services Techniques - 6 animateurs ALSH 123 Soleil et 1 Viv'Ados - 1 agent polyvalent de restauration scolaire et entretien des locaux
Temps de travail	- Pour l'agent d'accueil touristique : 27h/hebdo - Pour l'agent polyvalent des Services Techniques : 35h/hebdo - Pour les Animateurs, possibilité de 40h/hebdo maxi. - Pour l'agent polyvalent de restauration scolaire : 22.59h/hebdo annualisées
Niveaux de recrutement	- Catégorie C - Cadre d'emplois des Adjoint Technique, Adjoint Administratif et Adjoint d'Animation.
Conditions particulières de recrutement	Pour les cadres d'emplois des Adjoints d'Animation, préférence titulaire du BAFA et/ou CAP Petite Enfance et/ou équivalence
Niveau de rémunération	Indice majoré 366 correspondant au SMIC en vigueur (sous réserve de l'évolution du point d'indice)

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois ci-dessus sont déjà prévus au budget (chapitre 012).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_044 – Approbation du Compte de Gestion du budget général dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (Annexe 1-2024-044)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_045 – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe " Commerce-Cabinet médical " dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget « Commerces-Cabinet médical » dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (Annexe 1-2024-045)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

Vote
A la majorité
Pour : 19
Contre : 5
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_046 – Approbation du Compte Administratif 2023 du budget général de la commune

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, (« Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »), le Conseil Municipal procède à l'élection de son Président.

Madame Brigitte LECOURT est élue présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 1-2024-046)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Au moment du vote, M. le Maire quitte la salle du conseil

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF
	Budget Général
	Fonctionnement
Dépenses	2 433 771,05
Recettes	3 000 245,42
Résultats de l'exercice	566 474,37
	Investissement
Dépenses	2 349 501,47
Recettes	2 415 177,93
Solde 2023	65 676,46
Report N-1	780 722,99
Solde total de la section d'investissement	846 399,45
	Restes à réaliser
Dépenses	428 154,38
Recettes	80 790,62
Besoin en financement	347 363,76

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_047 – Approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe " Commerce-Cabinet médical " de la commune

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, (« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »), le Conseil municipal procède à l'élection de son président.

Madame Brigitte LECOURT est élue présidente.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 1-2024-047)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Au moment du vote, M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « COMMERCE-CABINET MEDICAL »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	24 879,87
Recettes	18 818,46
Résultat de l'exercice	- 6 061,41
Solde antérieur	-58 905,96
Résultat clôture exercice 2021	-64 967,37
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 697,39
Recettes	18 977,21
Solde 2023	10 279,82
Solde antérieur	43 870,43
Solde d'exécution d'investissement	54 150,25

2) Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_048 – Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 des budgets primitifs 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 499 035,69 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 433 771,05
Recettes	3 000 245,42
Résultat de fonctionnement	566 474,37
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2022	

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 349 501,47
Recettes	2 415 177,93
Résultat d'investissement 2023	65 676,46
Excédent d'investissement reporté N-1	780 722,99
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	846 399,45
<i>Reste à réaliser</i>	
Dépenses	428 154,38
Recettes	80 790,62
SOLDE RESTE A REALISER	– 347 363,76
EXCEDENT DE FINANCEMENT	499 035,69

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Au compte 1068 – section d'investissement	0
Report en fonctionnement R002	566 474,37

BUDGET ANNEXE COMMERCE / CABINET MEDICAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	18 818,46 €
Dépenses	24 879,87 €
Résultat estimé de l'exercice	-6 061,41 €
Résultat antérieurs reportés	-58 905,96 €
Résultat à affecter (Hors restes à réaliser)	-64 967,37 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	18 977,21 €
Dépenses	8 697,39 €
Résultat estimé de l'exercice	10 279,82 €
Résultats antérieurs reportés	43 870,43 €

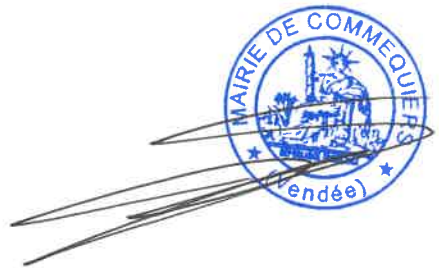
RESTES A REALISER	
En recettes	0,00 €
En dépenses	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement	54 150,25 €
Prévision d'affectation en réserves : R1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement R002	-64 967,37 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_049 – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau

M. Le Maire informe les élus qu'en date du 8 avril et par délibération n°2024_031, le Conseil Municipal a voté cette demande de subvention au titre de la DSIL. Les dates butoirs de dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat étant très restreintes, les devis demandés auprès des entreprises ne nous étaient pas tous parvenus.

Le devis concernant le toit, intégré dans le plan de financement ne prenait pas en compte, les besoins en isolation thermique. Ci-dessous la délibération à voter avec le nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée à végétaliser les deux cours de l'école publique Robert Doisneau. Dans ce contexte, il a été entrepris un diagnostic du bâtiment le plus ancien.

Pour supporter les structures avec potences et câbles qui seront posés sur la façade, la commune doit remettre en état les murs qui sont dégradés. De plus, suite aux pluies soutenues de cet hiver, le toit central du bâtiment présente d'importantes infiltrations d'eau.

La ville sollicite donc, au titre de la DSIL une demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Rénovation toit plat	32 417,00 €	Subvention Préfecture	26 571,00 €	60,00 %
Rénovation façade	7 842,00 €	Subvention Département	8 857,00 €	20,00 %
Imprévus	4 026,00 €			
		Sous-total	35 428,00 €	80,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	8 857,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	8 857,00 €	20,00 %
Total dépenses	44 285,00 €	Total Recettes	44 285,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_050 – Demande de subvention au Département au titre du soutien au projet des communes pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau

M. Le Maire informe les élus qu'en date du 8 avril et par délibération n°2024_032, le Conseil Municipal a voté cette demande de subvention Département au titre du soutien au projet des communes. Les dates butoirs de dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat étant très restreintes, les devis demandés auprès des entreprises ne nous étaient pas tous parvenus.

Le devis concernant le toit, intégré dans le plan de financement ne prenait pas en compte, les besoins en isolation thermique. Ci-dessous la délibération à voter avec le nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée à végétaliser les deux cours de l'école publique Robert Doisneau. Dans ce contexte, il a été entrepris un diagnostic du bâtiment le plus ancien.

Pour supporter les structures avec potences et câbles qui seront posés sur la façade, la commune doit remettre en état les murs qui sont dégradés. De plus, suite aux pluies soutenues de cet hiver, le toit central du bâtiment présente d'importantes infiltrations d'eau.

La ville sollicite donc, au titre du soutien aux projets des communes une demande de subvention au Département pour les travaux comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Rénovation toit plat	32 417,00 €	Subvention Préfecture	26 571,00 €	60,00 %
Rénovation façade	7 842,00 €	Subvention Département	8 857,00 €	20,00 %
Imprévus	4 026,00 €			
		Sous-total	35 428,00 €	80,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	8 857,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	8 857,00 €	20,00 %
Total dépenses	44 285,00 €	Total Recettes	44 285,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au Département.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_051 – Tarifs des activités Viv'Ados : Vacances d'été 2024

M. Franck Molinet, adjoint à la jeunesse et aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que pendant les vacances d'été 2024, le service Viv'Ados va proposer plusieurs activités payantes.

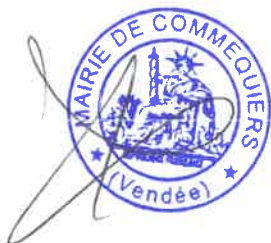
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'adopter, suivant les quotients familiaux, les tarifs suivants :

Activités	QF 0/900	QF 901/1400	QF 1401/+
Bubble Foot	13	15	17
Paddle XXL + Paddle + char à voile	27	30	33
Aqua Park + Accrobranche	28	31	34
Top Chef	2	3	4
Archery Tag	12	14	16
Escape Land	20	22	24
Initiation BMX	21	23	25
Soirée barbecue	2	3	4

Ces tarifs s'entendent avec une prise en charge financière de la commune du transport et de l'encadrement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétariat général



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : MM. DOUILLARD Yoann, BARRETEAU Jean-Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_052 – Mutualisation système d'information : Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative au transfert du service commun " Système d'information "

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à une ou plusieurs de ses communes membres et, à un ou plusieurs établissements publics rattachés, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

La convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » à la Communauté d'Agglomération a été signée le 20 janvier 2022.

Un avenant n°1 a été signé le 17 mars 2023 afin de modifier certaines modalités et notamment permettre l'accès au service d'astreintes à tous les signataires ainsi que de préciser les modalités de remboursement.

Ce service commun contribue à la bonne gestion des deniers publics des Collectivités et à l'optimisation de leur organisation.

Suite à la demande d'intégration du CCAS de Brétignolles sur Mer concernant son EHPAD, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intégrer un nouvel adhérent à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération 21_085 du 14 décembre 2021 approuvant le transfert du service commun « Système d'Information » à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération du 23_003 du 19 janvier 2023 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'information »,

Vu la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » signée en date du 20 janvier 2022,

Vu l'avenant n°1 à la convention susmentionnée en date du 17 mars 2023,

Vu le projet d'avenant n°2 à ladite convention (Annexe 1-2024-052)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information »
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2024, le 27 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2024.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, RECULEAU Hélène à Mme BONNEAU Marie-Thérèse, M. MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

Absent(s) : M. DOUILLARD Yoann,

A été nommé(e) secrétaire : M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024_053 – Motion contre la cartographie des " Zones propices " au développement de l'éolien en mer révélées par la préfecture maritime le 6 mars 2024

Sans aucune concertation et moins de 48 heures avant l'échéance, l'Etat, maître d'œuvre de la planification maritime, convoquait les élus le 6 mars pour leur révéler la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer.

Le gouvernement se moque clairement de nous en diffusant ces cartes dans la précipitation et en dévoilant ses projets 10 jours après le grand débat public qui s'est tenu aux Sables d'Olonne le 26 février, alors que depuis des mois nous attendions ces éléments nécessaires au débat.

Les élus du littoral vendéen demandent à être respectés et écoutés par le gouvernement, maître d'ouvrage du développement de l'éolien en mer, ainsi que par ses représentants. Aucune politique publique littorale et maritime ne pourrait réussir contre l'avis des marins pêcheurs et des élus et populations littorales.

Nous autres, habitants des 250 kilomètres de côtes vendéennes, qui voyons tous les 4 ans s'élancer fièrement les skippers du Vendée Globe, nous autres élus et gardiens vigilants des communes du littoral, aux avant-postes de la montée des océans, de l'érosion du trait de côte, de la conjugaison harmonieuse des activités maritimes.

Il est parfaitement inacceptable de positionner une nouvelle "aire propice", synonyme d'un futur parc éolien posé d'ici à 2035, à 15 km des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, et à 24 km de Talmont-Saint-Hilaire, en pleine zone de pêche. Même les industriels français regroupés au sein du syndicat des énergies renouvelables n'ont jamais imaginé et proposé des éoliennes posées à moins de 30 kilomètres des côtes vendéennes... Tout est une question d'équilibre : il ne faut jamais sacrifier une activité économique contre une activité énergétique. Jamais une activité en mer contre une activité à terre, et inversement.

En effet, un autre avenir serait possible et d'ici 2050 un océan de solutions s'ouvre à nous telles que ces éoliennes de seconde génération déployées en Écosse, en Norvège ou ailleurs, flottantes, recyclables, locales, pouvant même bientôt fabriquer sur place une énergie hydrogène inépuisable sans tapisser les fonds de centaines de kilomètres de câbles supplémentaires...

La Vendée contribue déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et nous ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral. Que d'autres départements qui n'ont pas encore de parc en mer fassent le même effort. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes réglementaires en vigueur pourrait être envisagé après 2050.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide :

- D'adopter la motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Fabrice DEVAUD
Secrétaire de séance

